

## L'APPLICATION DU SYSTEME COMPTABLE FINANCIER

**Kalloum Boufeldja**

Université de Béchar-Algérie

Kalloum\_boufeldja@yahoo.fr

**ملخص:** منذ سنة 2010 المؤسسات ومهنيين المحاسبة قاموا بغلق حساباتهم طبقا للمعايير المحاسبية للنظام المحاسبي المالي SCF. إن تطبيق هذه المعايير من قبل المحاسبين الغير معتادين على العمل طبقا لهذه المعايير يثير تساؤلات حول احترام القواعد المرجعية. ومن خلال هذه الدراسة نحاول تقييم مدى تطبيق معايير النظام المحاسبي المالي SCF. إشكالية هذا البحث هي على النحو التالي: "كيف يتم استخدام أحكام SCF من قبل المؤسسات ومهنيين المحاسبة؟ المنهجية المتبعة في هذا البحث تستند أساسا على دراسة ميدانية تخص دراسات استقصائية من ثلاثة عينات. ويتم تنظيم هيكله هذا البحث إلى أربعة عناوين: المقدمة، المميزات الرئيسية للنظام المحاسبي المالي SCF، والدراسة الكمية والنوعية والخلاصة.

نتائج الدراسة تظهر أن المؤسسات ومهنيين المحاسبة يطبقون جزئيا أحكام SCF.

**كلمات مفتاحية:** القيمة العادلة، القوائم المالية، مبدأ الحذر، حكم الواقع الاقتصادي على الشكل القانوني، الصورة الصادقة.

**تصنيف JEL: M40.**

**Résumé:** Depuis 2010 les entreprises et les professionnels de la comptabilité arrêtent leurs comptes sociaux aux normes comptables du système comptable financier dit "SCF". L'application de ces normes par les comptables qui ne sont pas encore habitués à travailler avec ces normes soulève très souvent des interrogations sur le respect des modalités de ce référentiel. Notre étude a cherché à apprécier cette applicabilité des normes du SCF.

Cependant, la problématique de cette recherche se présente comme suit: « comment les dispositions du SCF sont elles appliquées par les entreprises et les professionnels de la comptabilité ? La démarche méthodologique suivie dans les travaux de cette recherche repose essentiellement sur l'étude exploratoire du terrain exploitant qualitativement des enquêtes menées auprès de trois populations. La structuration de cette recherche est organisée en quatre : introduction, les principales caractéristiques du SCF, l'étude quantitative et qualitative et conclusion. Les résultats de cette étude ont montrés que les entreprises ainsi que les professionnels de la comptabilité appliquent partiellement les dispositions du SCF.

**Mots Clés:** Juste valeur, les états financiers, principe de prudence, prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, l'image fidèle.

**La classification JEL: M40.**

## INTRODUCTION

Depuis six ans, les entreprises de droit algérien sont passées aux normes du système comptable financier et ont publié leurs comptes selon les normes de ce référentiel comptable.

L'application du SCF par les comptables d'entreprises et les professionnels n'est pas aussi simple que cela apparaît, en effet nous avons constaté que la culture comptable héritée de l'ancien système comptable PCN à base de plan comptable n'a pas beaucoup évoluée en s'adaptant à la nouvelle culture comptable base sur un cadre conceptuel, reste caractérisée par la prédominance des considérations fiscales par rapport aux dispositions comptables.

Les comptables conservent toujours leur culture comptable traditionnelle tout en utilisant les dispositions de la nouvelle culture comptable. Alors on s'est interrogé sur l'applicabilité des dispositions du SCF. En d'autres termes comment les dispositions du SCF sont elles appliquées par les entreprises et les professionnels de la comptabilité ? Pour cela notre étude a cherché à apprécier l'application du SCF, en réalisant une série d'enquêtes recourant à des entretiens menées auprès des entreprises et des professionnels de la comptabilité.

L'enquête conduite porte sur trois populations différentes à savoir:

1. Les petites et moyennes entreprises PME,
2. Les professionnels exerçant les professions d'expert-comptable, comptable agréé,
3. Les entreprises nationales cotées en bourse.

Ces trois corps établissent leurs comptes sociaux aux normes du référentiel SCF, ces populations sont les plus familiarisés avec les dispositions du SCF.

Cette étude qualitative a été réalisé en utilisant plusieurs procédés (questionnaires adressés par courrier en support papier, questionnaires adressés par courrier électronique, contact téléphonique, entretiens lors de la tenue des assemblées et rencontres professionnelles, des visites auprès des bureaux et sièges sociaux).

### 1. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SCF

Le droit comptable algérien est constitué essentiellement par le système comptable financier à base de cadre conceptuel, approuvé par la loi 07-11 du 25 Novembre 2007 qui a remplacé le Plan Comptable National de 1975 à base de plan comptable. Le système comptable financier a permis une normalisation certaine de la comptabilité dite financière avec :

Un cadre conceptuel qui constitue une référence pour l'élaboration des normes comptables,

- Une terminologie très riche en concepts et notions,

- Plusieurs règles d'évaluations et de comptabilisations,
- Des modèles des états financiers complètement différents à ceux du PCN.

Ce nouvel apport scientifique a bouleversé les anciennes traditions de travail comptable qui étaient très limitées.

En plus les dispositions du SCF s'appliquent à toute personne physique ou morale astreinte par voie légale ou réglementaire à la mise en place d'une comptabilité financière. Sont astreintes à l'application des dispositions du SCF les sociétés soumises aux dispositions du code de commerce, les coopératives, les personnes physiques ou morales produisant des biens ou des services marchands ou non marchands dans la mesure où elles exercent des activités économiques qui se fondent sur des actes répétitifs et toutes autres personnes physiques ou morales qui y sont assujetties par voie légale ou réglementaire. Aucune distinction n'a été prévue sauf pour les petites entreprises qui doivent tenir une comptabilité simplifiée.

Après avoir brièvement présenté les rubriques essentielles des dispositions du SCF, nous allons maintenant étudier avec une méthodologie quantitative pour apprécier l'applicabilité des dispositions du SCF par trois populations différentes, afin de répondre à la problématique de l'article : « comment les dispositions du SCF sont-elles appliquées par les entreprises et les professionnels de la comptabilité ? »

À l'examen de chaque échantillon de l'étude quantitative et qualitative ci-après, on a posé la question suivante: L'application du SCF vous pose-t-elle des difficultés? Et elle a été suivie par un débat sur les difficultés rencontrées et sur les solutions à proposer.

## 2. L'ETUDE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

Cette étude quantitative et qualitative concerne trois populations

- Les petites et moyennes entreprises PME,
- Les professionnels exerçant les professions d'expert-comptable, comptable agréé,
- Les entreprises nationales cotées en bourse.

### **Première population: Les petites et moyennes entreprises PME**

Nous avons retenu pour cette population un échantillon composé de 100 PME dont la tenue comptable n'est pas sous-traitée par un cabinet externe. Cependant, pour chaque PME, nous avons interviewé les responsables financiers et comptables sur un certain nombre de questions en relation avec l'objet de cet article. Les entreprises retenues sont issues de différents secteurs : industriel, commercial, agricole et service.

Les répondants de cet échantillon ont évoqué des difficultés dans l'application du SCF, généralement leurs précisions sur les difficultés rencontrées portent sur :

Tableau 01: «Les difficultés dans l'application du SCF »:

<b>Les difficultés dans l'application du SCF (Réponses regroupées par groupe de difficultés)</b>	<b>Nombre de citations de la réponse</b>	<b>Pourcentage de citations de la réponse</b>
<b>Les dispositions fiscales sont plus observées que les dispositions comptable (marché financier actif, les taux d'actualisations)</b>	40	40%
<b>Les comptables des entreprises privilèges le coté juridique au coté économique</b>	30	30%
<b>Le manquement des marchés actifs pour mesurer la juste valeur</b>	20	20%
<b>La compétence des intervenants</b>	10	10%
<b>TOTAL</b>	100	100%

Source: établi par nous.

Comme il a été montré dans le tableau précédent (01) la difficulté la plus évoquée par cet échantillon réside dans l'intérêt accordé aux dispositions comptables, les entreprises respectent les règles fiscales plus que les dispositions comptables. Les états financiers sont influencés par les règles fiscales en particulier pour ce qui est: des amortissements, provisions, perte de valeur, revenus...etc. Cette difficulté qui empêche l'application des dispositions du SCF a été relevée par 40% des répondants. Dans le même sens, la deuxième difficulté soulevée par les entreprises, près de 30%, demeure l'importance des prérogatives juridique sur les dispositions économiques, en effet cette culture comptable entraine la non application du principe comptable de la prééminence de la réalité économique sur la forme juridique dicté par le SCF. Pour remédier à cette insuffisance l'ensemble des intervenants évoquent la nécessité d'une déconnexion de la fiscale par rapport à la comptabilité.

La troisième difficulté évoquée par 20% des PME porte sur l'absence des marchés actifs pour mesure la juste valeur des éléments mobiliers et immobiliers.

Quant à la quatrième difficulté relevée par 10% réside dans le manque de qualification des comptables des PME qui n'ont pas effectués de formation sur cette nouvelle culture comptable. En effet, la bonne compréhension des dispositions du SCF conditionne sa bonne application.

#### **Deuxième population: les professionnels de la comptabilité**

Cette population est composée de deux sous-populations à savoir les:

- Experts-comptables,

- Comptable agréés.

Cependant, pour chaque professionnel que nous avons approché, nous avons interviewé les responsables du cabinet ainsi que le personnel qualifié sur un certain nombre de questions,

L'étendue de l'étude menée auprès de la sous-population des experts comptables peut se présenter comme suit.

### **Sous-population des experts-comptables**

Au moment de la réalisation de l'enquête, le nombre des experts comptables personnes physiques inscrits au tableau 2016 de l'ordre national des experts comptables est de 263 personnes. Pour cet échantillon le questionnaire a été adressé lors des rencontres professionnelles.

150 questionnaires ont été administrés à cette sous population à différentes occasions. Nous avons réussi à collecter 100 réponses. Ainsi, le taux de réponse est égal à 100/263 environ 38 %.

Ces réponses ont fait l'objet de présentation, de classement des réponses par thème et calcul du nombre et du pourcentage de citations des réponses qui peuvent se résumer comme suit :

Sur les 108 réponses, 100 des répondants ont évoqué des difficultés dans l'application du SCF, généralement leurs précisions sur les difficultés rencontrées portent sur:

**Tableau 02: «Les difficultés dans l'application du SCF »:**

<b>Les difficultés dans l'application du SCF (Réponses regroupées par groupe de difficultés)</b>	<b>Nombre de citations de la réponse</b>	<b>Pourcentage de citations de la réponse</b>
<b>Absence des marchés actifs pour mesurer la juste valeur</b>	70	70%
<b>Les experts comptables privilèges le coté juridique au coté économique</b>	30	30%
<b>TOTAL</b>	100	100%

Source: établi par nous.

Comme il a été montré dans le tableau précédent (02) la difficulté la plus évoquée par les experts comptables réside dans l'absence des marchés actifs qui représente une importante entrave à l'application effective des dispositions du SCF en particulier les dispositions d'évaluation et de la détermination de la juste valeur des éléments d'actif. Cette difficulté a été relevée par 70% des répondants. La deuxième difficulté soulevée par les experts comptables, près de 30%, demeure la difficulté

d'appliquer le principe comptable de la prééminence de la substance sur la forme. La aussi l'ensemble des intervenants ont soulèvent la nécessité de la déconnexion de la comptabilité par rapport à la fiscalité.

Après avoir étudié les avis de la sous population des experts comptables, nous allons maintenant étudier une autre sous-population, celle des comptables agréés.

L'étendue de l'étude menée auprès de la sous-population des comptables agréés peut se présenter comme suit.

#### **Sous-population des comptables agréés**

Au moment de la réalisation de l'enquête, le nombre de comptables agréés inscrits au tableau de l'organisation des comptables agréés est de 1 626 personnes. Pour cet échantillon. L'échantillon de cette population est limité à 200 personnes, soit un pourcentage de participation de 12%.

Sur les 200 répondants qui ont évoqué des difficultés dans l'application du SCF, généralement leurs précisions portent sur:

**Tableau 03: «Les difficultés dans l'application du SCF »:**

<b>Les difficultés dans l'application du SCF (Réponses regroupées par groupe de difficultés)</b>	<b>Nombre de citations de la réponse</b>	<b>Pourcentage de citations de la réponse</b>
<b>Le SCF n'est pas adapté au contexte économique des entreprises constituées essentiellement par des PME</b>	120	60%
<b>Manque les marchés actifs et la détermination de la juste valeur qui pose problème</b>	80	40%
<b>TOTAL</b>	200	100%

Source: établi par nous.

La difficulté la plus évoquée par les comptable agréés demeure l'inadaptation du SCF par rapport au contexte économique des entreprises qui est constitué essentiellement par des PME qui ont comme seule préoccupation le côté fiscal de l'information financière avec aucune exigence en matière de comptabilité. Par conséquent, l'application des méthodes et règles du SCF ne sera pas très adaptée aux PME. Cette difficulté a été relevée par 100 des répondants, soit un pourcentage de 50%.

La deuxième difficulté soulevée par les comptables agréés, près de 30%, demeure l'absence de marchés actifs qui constitue une limite au processus d'application des modalités du SCF, en particulier les dispositions d'évaluation et de détermination de la juste valeur des éléments d'actif.

Cet échantillon suggère parmi les solutions pour l'application effective des dispositions du SCF de mettre en place les marchés nécessaire au bon

fonctionnement de l'économie et d'établir une distinction entre les dispositions fiscales et les dispositions comptables.

Après avoir étudié les avis des professionnels de la comptabilité, nous allons maintenant étudier une autre population celle des entreprises nationales qui sont cotées en bourse.

### **Troisième Population: Entreprises nationales cotées en bourse**

L'échantillon de cette population est composé de cinq.

Pour cet échantillon, le questionnaire a été adressé et a été complété par des discussions et entretiens. Les réponses ont fait l'objet de retranscription. Les répondants ont évoqué une seule difficulté qui réside dans la mission d'application du SCF non encore outillée par manque (marché financier actif, les taux d'actualisations). En effet, cette difficulté constitue selon les répondants une entrave à la bonne application des dispositions du SCF en particulier les dispositions d'évaluation et de détermination de la juste valeur des éléments d'actif.

### **CONCLUSION**

En synthèse plusieurs idées fortes ressortent de cette enquête menée auprès de trois populations différentes:

1. Les petites et moyennes entreprises PME,
2. Les professionnels exerçant les professions d'expert-comptable, comptable agréé,
3. Les entreprises nationales cotées en bourse.

Les résultats des travaux de l'étude se présentent comme suit:

Tous les résultats obtenus des populations interrogées dans cette étude partagent que les difficultés les plus entravant à la bonne application des dispositions du SCF résident dans le manque des marchés actifs, la connexion comptabilité/fiscalité et la prééminence de l'apparence juridique sur la réalité économique.

Ce manquement influe incontestablement sur l'application de plusieurs principes à savoir:

- Le principe de prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique
- Le principe de l'importance relative
- Le principe de prudence

Ce qui remis en cause l'objectif de l'image fidèle. Les résultats obtenus de cette étude constituent une réponse à notre problématique qui porte « comment les dispositions du SCF sont elles appliquées par les entreprises et les professionnels de la comptabilité ? » De ce qui précède nous avons constaté le manque d'exhaustivité dans l'application des normes du SCF. Donc on peut conclure que les dispositions du SCF sont appliquées partiellement par les entreprises et les professionnels de la comptabilité.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Les textes règlementaires:

- Loi 07-11 du 25 novembre (2007), portant système comptable financier,
- Arrête du 26/07/2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation (2008), le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les réglés de fonctionnement des comptes,
- Cadre conceptuel du SCF,
- Les principes comptables généralement reconnus,
- Les caractéristiques quantitatives de l'information financière.